



## **Rassemblement devant le bâtiment Présidence Lundi 2 juillet à 12h45**

**Jour de formation du jugement de la section disciplinaire**

**Solidarité avec le collègue enseignant chercheur !  
NON à la répression !**

-----

### **UFR STAPS : la répression continue !**

**Un collègue enseignant-chercheur de l'UFR des STAPS a reçu, jeudi 31 mai, une convocation pour une section disciplinaire. La commission d'instruction s'est réunie le 6 juin et la formation du jugement est fixée au 2 juillet.**

Les faits qui lui sont reprochés renvoient tous à des épisodes de mobilisation et principalement au mouvement du personnel et des étudiant.e.s, l'année dernière, contre la dégradation de leurs conditions de travail et d'étude.

La Présidence a donc mis plus d'un an avant d'engager cette procédure, le collègue, en revanche, n'a eu que quelques jours pour préparer sa défense devant la commission d'instruction !

S'il appartient à la section disciplinaire de juger de la véracité des accusations portées par la Présidence, il apparaît que cette procédure revêt un caractère politique et s'inscrit dans le cadre d'une vague de répression engagée par la direction contre le personnel et les étudiant.e.s dès l'année passée.

#### **Rappelons les faits.**

À partir de la rentrée 2016-2017, les collègues de la scolarité de l'UFR se plaignent d'une déstabilisation de leur collectif de travail et d'une souffrance dans l'exercice de leurs missions. La situation se dégrade et des difficultés s'ensuivent dans l'organisation pédagogique de l'UFR. En dépit de nombreuses alertes à tous les niveaux, rien n'est fait par l'administration. Le personnel et les étudiant.e.s décident en Assemblée Générale de suspendre les cours et d'occuper leurs locaux.

#### **Comment la direction de l'Université a-t-elle géré le conflit ?**

Tout d'abord, au cours du mois de mars, la Présidence a déposé une plainte au commissariat et transféré le personnel de la scolarité sur le campus 1. Cette mobilité géographique imposée aux collègues a bien évidemment accentué leur détresse et entraîné de lourdes implications sur la santé de certaines d'entre elles. Quelques mois plus tard, il leur a même été tout bonnement conseillé de quitter l'UFR !

Ensuite, début juillet, deux étudiants sont passés en section disciplinaire et reconnus coupables de « troubles au bon fonctionnement de l'établissement » (3 mois d'exclusion avec sursis). Enfin, la Présidence a lancé, toujours en juillet, une enquête administrative sur les « relations interpersonnelles » au sein de la composante. Comme l'a souligné le Président à plusieurs reprises, le personnel auditionné ne connaîtra jamais le contenu du rapport ni d'ailleurs ne sera informé de la fin éventuelle de

l'enquête. Pas évident de travailler avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête, mais mesure très efficace pour maintenir la discipline dans les rangs !

La convocation de ce collègue, qui a activement participé à la mobilisation, ne peut être interprétée autrement que comme une volonté de faire taire toute possibilité de contestation. À travers son cas, il s'agit de créer un exemple et un précédent : celles et ceux qui essaieraient de s'opposer aux effets délétères des techniques de management et de la compression de la « masse salariale » seront poursuivi.e.s et potentiellement sanctionné.e.s.

**L'intersyndicale SUD Éducation-Solidaires, CGT FERC-Sup et SNESup-FSU exige la levée des poursuites contre ce collègue et l'arrêt de la répression frappant le personnel et les étudiant.e.s de l'UFR STAPS.**

**Nous exigeons aussi de la direction qu'elle mette un terme à l'organisation pathogène du travail dans la composante et lui octroie les moyens humains nécessaires à la poursuite de ses missions pédagogiques. Les mutations sous contrainte des collègues et le remplacement intégral du service de la scolarité lors de la rentrée 2017-2018 n'ont visiblement pas amélioré la situation, loin s'en faut !**